

**LES OPPRIMÉS FISCAUX.
PAUVRE PAUVRE 1%**

Comme il n'y a plus de débat sur l'économie et force de constater que 80% de nos députés considèrent le libéralisme cher à Milton Freedman comme la seule voie possible, nous avons décidé de porter un autre regard sur ce type de sujet pour amener la contradiction et au-delà la réflexion.

Il faut le marteler, au même titre que la sociologie ou la psychologie, l'économie est tout sauf une science mais une doctrine voire une simple idéologie. Rappeler sans relâche que le prix Nobel d'Economie devrait être considéré comme une imposture scientifique car c'est la Banque centrale de Suède qui le décerne et non l'Académie Nobel. Une imposture entretenue à dessein par une grande majorité des médias.

Même le Guardian, qui est loin d'être un journal de gauchistes, dénonce ce fait ainsi que la mainmise d'une seule école de pensée sur le monde universitaire économique. M KEEN Steve (économiste australien connu pour avoir prévu le krach des subprimes en 2007) explique qu'il rencontre dans le monde universitaire plus de militants politiques que de chercheurs en économie car ils ne sont jamais guidés par le doute.

Nous devons exercer un droit de regard sur ces décisions économiques car elles doivent être assimilées à de véritables décisions politiques guidées par une idéologie. Oui, les économistes ont le droit de se tromper mais il faut arrêter avec le dogmatisme quasi religieux qui entoure les idées libérales.

M MACRON dans une interview télévisée explique que ce sont les plus riches (« les premiers de cordée ») qui génèrent la richesse. En conséquence, il faut arrêter de taxer l'esprit d'entreprise et il nous faut devenir plus compétitif (en déréglementant notre droit du travail et en s'assurant sur nos droits sociaux). C'est à ce seul prix que reviendra la fameuse croissance économique. C'est la fameuse théorie du ruissellement prônée par Ronald Reagan mais qui n'a jamais existé en tant que théorie économique.

L'image est assez simple : **plus les riches sont riches et plus les pauvres auront des miettes**

Alors apportons cette contradiction, cet autre regard sur l'hyper taxation des français les plus riches (le fameux 1%)

- En 1996, pour faire partie des 1 % (les plus riches en France), il fallait un patrimoine de 15 millions d'Euros. Aujourd'hui c'est 150 millions d'Euros
- En France ce fameux 1 % ne détient seulement que 25 % du patrimoine en 2016 alors qu'aux Etats Unis, où on applique une détaxation de ces plus riches depuis les années 80 (ce qui n'empêche pas par ailleurs une fraude fiscale de plus en plus répandue), la barre des 50 % est franchie.

5380,48	TOTAUX DU MOIS	€ 3050,88	€ 684,99	€ 2352,77
COUT TOTAL EMPLOYEUR		NET À PAYER		TOTAL CHARGES PATRONALES
		2 365,89 €		

Si vous voulez un regard encore plus afuté, allez lire ([ici](#)) le rapport de l'ONG Oxfam sur les mesures fiscales de Macron et notamment son PFU, le prélèvement fiscal unique à 30 % pour les

revenus capitaux mobiliers tout en maintenant les niches fiscales. Ce n'est pas un simple hasard si la fortune de ces 1% est composée à 90 % de revenus de capitaux mobiliers.

Pour ce qui me concerne, ma seule rentrée financière dépend de mon salaire. Mon employeur casque plus de 5300 € par mois. Mon salaire net après prélèvements sociaux, cotisations retraites et autres charges passe à 2400 € par mois (soit environ 55 %).

Sur ce salaire net, je paie la TVA quand je consomme, les taxes sur les produits pétroliers pour rouler, la mutuelle pour me couvrir partiellement, le forfait hospitalier dès que je tombe malade, l'impôt sur le revenu (parce que je fais partie des 50 % des Français les plus riches), la taxe foncière parce que je suis un propriétaire endetté et la taxe d'habitation parce que je fais partie des 20 % des français les plus riches (grâce au salaire d'enseignant de mon épouse à 2 600 € net par mois).

Mon taux d'imposition avec ma dulcinée toutes taxes, prélèvements et impôts confondus, doit avoisiner les 70 % à 75 %.

Un taux équivalent à Johnny Hallyday et Florent

Pagny avant leur exil (USA et Portugal) pour cause de « matraquage fiscal ».

Effectivement, je ne tire pas le diable par la queue. Et je ferme ma grande bouche parce que je suis soulagé que ma mère, après une vie de labeur (ancienne ouvrière), puisse se loger modestement, être soignée et vivre presque décemment avec sa retraite de smicarde.

Mon père, lui, aura cotisé pendant plus de vingt ans pour ne jamais profiter de sa retraite.

Je ne suis plus certain que mes deux filles auront la possibilité de faire toutes les études supérieures disponibles en France sans faire d'emprunt. Les frais de certaines grandes écoles ressemblent de plus en plus à des usines à faire du cash. On peut même avancer pour certaines que ce n'est plus le niveau scolaire qui est le seul critère pris en compte mais aussi l'épaisseur du portefeuille des parents et leurs amitiés.

On est bien loin de la méritocratie républicaine.

Je n'aurai pas l'outrecuidance de rappeler à notre président que les impôts et autres taxes ce sont aussi les routes, les hôpitaux et les armées. Vous comprendrez dès lors mon insensibilité totale sur le matraquage fiscal des plus riches, surtout avec les dernières révélations sur l'optimisation fiscale (paradise papers) ([Ici](#))

En guise de conclusion je rappellerai l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1793 parce qu'il est n'est plus appliqué sous l'ère de l'économie libérale et qu'il reste aux yeux de la CGT un des fondements de notre démocratie.

Sortie des Rôles Fonciers,

En off, depuis des années les directeurs locaux sont assez intelligents pour nous dire que c'est le foutoir et qu'il faut faire avec. La CGT considère que nous sommes arrivés pour certains services et missions à un point de non-retour. Un exemple parmi tant d'autres la gestion de la taxe foncière dans les SIP et les CDIF ([A lire aussi le pdp n° 104](#)).

Avant de rentrer dans le cœur de l'article il convient de préciser ces deux éléments

- Les Services de Publicité Foncière au niveau national ont vu leur retard explosait de + de 35 jours en deux ans. Septembre 2015 : 68 jours, Septembre 2016 : 79 jours, Septembre 2017 : **103 jours**.
- Par manque de place nous ne pouvons pas entrer dans le détail sur ce retard et en aucune manière il est à imputer aux agents quand on sait que sur 10 ans les SPF ont perdu entre 30 à 40% de leurs effectifs. Pour faire taire les mauvaises langues on tient à préciser que c'est un des services ou la productivité a le plus progressé ces dernières années. Cette productivité a aussi ses effets pervers et nous ne sommes pas étonnés de voir que depuis 5 ans ce sont les SPF qui ont les taux de grévistes les plus importants.

CI-DESSOUS QUELQUES EXEMPLES NON EXHAUSTIFS DE DÉGRADATIONS SUBIES.

MAUDIT BACTH ANNUEL.

Devant le **retard non maîtrisé des SPF**, la centrale a décidé cette année d'automatiser (quand le système le permettait) la clôture des dégrèvements et les rôles supplémentaires générés lors du batch annuel et ce n'était pas forcément la meilleure des idées.

Un petit tableau explicatif sur le batch annuel

Service	Fin Avril 2017	8 Aout 2017 (Batch annuel)
SPF	9 mois de retard (<i>Enregistre les actes signés en août 2016</i>)	9 mois de retard (Enregistre les actes signés en Novembre 2016)
SIP-CDIF	De mai 2016 à cette date, Majic établi la taxe foncière 2017. La taxe foncière est établie à partir des éléments contenus dans sa base. Il manque alors presque 4 mois d'actes	Majic travaille pour la TF 2018. Majic contient donc plus de 3 mois d'actes concernant la taxe foncière 2017. C'est au service de rétablir la situation avant la publication des avis sur le portail impôts.gouv c'est-à-dire au 30 aout. Majic va générer d'office pour chacun de ces actes un dégrèvement et un rôle supplémentaire. Les actes du mois de décembre 2016 eux arriveront au fil de l'eau générant d'office des dégrèvements et des rôles supplémentaires (hebdomadaire).

Dans le 17, le SIP de La Rochelle devait se coltiner 1200 dégrèvements (ainsi que 1200 rôles supplémentaires) de taxe foncière dont à peu près 70% avaient été clôturés par le système. Pour Royan on tournait autour de 800 et pour Marennes 650. Les agents se sont penchés sur les affaires restant à clôturer et ils se sont rendu compte qu'un nombre non négligeable avait été clôturé à tort par la centrale.

Une erreur type constatée sont les attestations de décès suivies d'une vente.

- Le système comptabilise comme il se doit deux actes. Résultat: on dégrève le défunt puis on réimpose les héritiers. (*Pas de problème*).
- La vente qui suit génère un dégrèvement sur les héritiers puis un rôle supplémentaire sur l'acquéreur. Petit problème car le système ne trouve pas de taxe foncière au nom des héritiers (*normal car elle n'est pas encore mise en recouvrement*). Il les met en attente de traitement. Si vous ne faites rien, vous aurez sur le dos des héritiers qui ne comprennent pas pourquoi ils reçoivent une taxe foncière erronée en novembre 2017 alors que vous avez bien dégrèvé le défunt en août 2017.

Passé encore, mais nous avons eu la joie de découvrir un tout nouveau listing d'anomalies où il fallait encore vérifier plusieurs dizaines d'actes pour procéder à éventuels dégrèvements et rôles supplémentaires. Devant la masse de travail engendrée et le délai très court pendant les congés estivaux (*3 à 4 semaines*), tout n'a pas pu être fait. Beaucoup craignent la sortie des rôles supplémentaires et se posent des questions sur la redondance de certains listings.

QUAND FIDJI ET MAJIC SE CAUSENT MAL

Sur 100 actes translatifs de propriétés enregistrés sur Fidji environ 30% (voire plus) tombent en anomalie sur Majic (les fameuses ANO BNDP). Quand on travaille sur ces anomalies, la moitié ne générerait pas de changement. On passe les détails techniques mais les agents sont obligés de se coltiner systématiquement la lecture complète de l'extrait d'acte et ceci pour toutes les anomalies. A la décharge des concepteurs, les droits de propriétés sont tout sauf simples et les notaires font preuve parfois d'une imagination débordante alors que nos applications informatiques font plutôt dans le simplisme.

Ainsi, Majic et Fidji ne connaissent pas les tantièmes en terme d'indivision. Par exemple une épouse qui hérite de son mari peut opter pour le $\frac{3}{4}$ usufruit + le $\frac{1}{4}$ de la pleine propriété du bien. Pour Majic elle sera soit usufruitière ou soit propriétaire en indivision.

On ne s'étonne plus dès lors qu'une attestation de décès dont le % de propriété transmis est minime vienne écraser la totalité de l'indivision existante de manière automatisée sur Majic. On retrouve ainsi un mineur (petit enfant) attributaire d'une taxe

l'enfer du décor...

foncière ou sa part d'indivision ne dépasse pas 5%. Comme le dit la centrale, ce sont « des erreurs à la marge ». C'est vrai, mais quand le type d'erreur à la marge se multiplie, la marge disparaît sous le nombre. Ces erreurs deviennent insupportables pour l'agent de base quand elles prennent une plombe pour être rectifiées.

Fidji et Majic ne se causeront jamais sur les copropriétés de lots en volume parce qu'elles ne sont pas codifiées de la même manière sur ces deux applications. Les actes de vente concernant ces lots tomberont toujours en anomalie. Le petit hic c'est que les copropriétés en volume sont de plus en plus usitées par les notaires.

ET PUIS IL Y A TOUT LE RESTE.

Un nombre important d'adresses passées sur e-contact qui n'est pas pris en compte sur Majic et donc sur la taxe Foncière.

Une application Majic qui se déconnecte sous les microcoupures internet (*mémoire tampon inexistante ???*) et vous oblige à refaire le boulot le lendemain car l'accès à cette tâche est bloquée pendant une journée. Il m'a fallu revenir pendant quatre jours sur un rôle supplémentaire (OPHLM) qui contenait plus de 25 adresses de taxation.

Le départ des sachants qui n'est absolument pas anticipé. Les missions cadastrales dans les SIP ne reposent plus que sur quelques individualités. Il n'est pas aisé de maîtriser la gestion de Lascot (Gestion des permis de construire et des relances de courrier), l'assiette de la taxe foncière (non batie et batie), les contentieux multiples ainsi que les évaluations complexes. J'ai connu dans les années 90, 8 mois de formation à l'école Nationale du Cadastre dont sept mois consacrés aux seules missions foncières. C'est une hérésie de croire qu'on acquiert ses connaissances avec une semaine de formation pour apprendre à saisir l'ensemble des évaluations et trois jours pour traiter des réclamations. La formation sur le tas dans les services en sous effectif a ses limites. En demandant aux géomètres du PTGC de laisser tomber en partie la mise à jour du plan cadastral pour aller aider fiscalement les services en difficulté, la centrale montre une prise de conscience trop tardive et par ailleurs une drôle de conception du service public en **massacrant une autre mission**.

Comme il fallait s'y attendre, la confirmation de la suppression de la taxe d'habitation a eu pour effet que les maires se penchent de plus en plus sur les valeurs locatives. Plusieurs officines du privé se tournent vers les communes en leur proposant de revoir les bases en faisant relancer par les services chargés de l'assiette (c'est-à-dire nous) une partie de leurs locaux. L'association des Maires de France est aussi très active sur le sujet et nous nous trouvons devant des responsables locaux qui maîtrisent de plus en plus le sujet. D'un côté on se forme, on s'informe, on commence à demander des comptes. De l'autre on commence à patauger avec des solutions qui n'en sont pas.

L'installation aberrante poste par poste de l'application (VISU DGFIP) par la seule Cellule Informatique Départementale (débordée par d'autres priorités) permettant d'accéder aux relevés de propriétés au 1er janvier de l'année, aux taxes foncières. Application indispensable pour bosser sur ce batch annuel mais toujours installée avec plusieurs jours de retard. Pourtant il semble que celle-ci peut être installée en réseau.

Faute de place, nous évoquerons trop rapidement la révision des locaux professionnels et les agents du PELP mais on se doute aussi que ce fut loin d'être une partie de plaisir. Mais la journée de stage qu'on eu droit une partie des agents du SIE et du SIP leur a fait toucher du doigt que la poésie fiscale pouvait être aussi cadastrreuse. Ainsi on « plachonne » beaucoup au PELP mais assurément on morfle aussi.

Faute de place, nous ne dirons pas non plus pourquoi ça commence à urger juridiquement pour la révision des locaux d'habitation. Là encore les agents de base sont en première ligne.



CONCLUSION

Les dégradations subies sur les missions ne seront plus rattrapables et ne pourront pas être planquées par des rapports d'activités qui ressemblent plus à des comptines pour enfants qu'à un véritable état des lieux. On peut même prédire que la cour des comptes viendra terminer le travail de sape entamé depuis des années en levant le voile sur ces dérives. Il sera alors grand temps de transférer une partie de nos missions vers le privé (pour les plus lucratives) ou les collectivités locales si elles veulent avoir une base imposable saine et un contrôle de comptabilité en état de fonctionner.

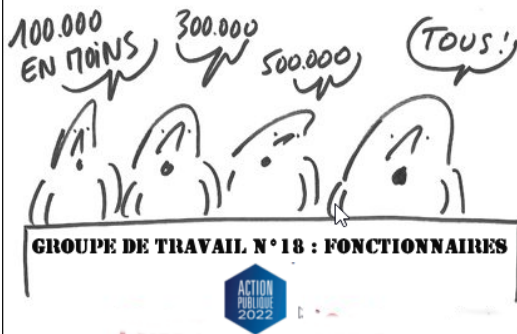
On a déjà le nom ça s'appelle Comité Action Publique 2022 (cf page 4)

Comme d'habitude, la grande partie des responsables de ce gâchis ira pantoufler dans le système bancaire ou autres fonctions lucratives (*la république possède encore de jolis fromages cf page 4*) et **ne seront nullement**

poursuivis voire rappeler à l'ordre.

C'est nous, fonctionnaires de base, qui devrions porter cette responsabilité collective parce que nous n'aurions pas su nous adapter....

CAP 2022, LA GRANDE BRADERIE



Dans un article du 29/10/2017, le journal mediapart met en lumière ce comité qui se promet de réformer pardon de transformer l'Etat Français. Quand on regarde les [34 membres qui le composent](#), on peut craindre le pire et ce n'est pas dans ce comité qu'on trouvera une trace de débat. En effet, le gouvernement a choisi d'en exclure l'essentiel des parties prenantes et de donner congé à la société civile. Aucun responsable de services publics et de la santé n'a été invité à y participer, pas plus que les syndicats ou les usagers. Aucune association n'a été conviée, pas plus que des représentants de l'Insee, des centres de sciences sociales ou de géographie, des responsables de l'aménagement du territoire. Des acteurs publics comme la Caisse des dépôts, les autorités de régulation ou de la concurrence, ont été soigneusement tenus à l'écart. On ne retrouve aucune personne ayant des connaissances ou des expériences en

matière d'environnement, de transports, de télécommunications, de réseaux, bref touchant à tous ces grands enjeux de transformation pour un Etat, à l'heure d'un changement inéluctable de modèle économique. Toutes ces expériences, ces voix ont été jugées inutiles. Non ce sont essentiellement des chantres du libéralisme. On vous épargnera les 34 noms mais la grande majorité sont proches de l'institut Montaigne ou ont siégé à la commission Attali de 2007. Pour économiser du pognon à l'Etat et éviter que 34 personnes se goinfrent encore sur notre dos, on vous dévoile en avant-première les mesures préconisées.

Diminuer la dépense publique de 20 milliards par an (Attali)	S'attaquer au mille-feuille administratif en supprimant les départements (Attali)
Simplifier l'administration (Institut Montaigne, Attali)	Supprimer 120 000 postes de fonctionnaires en cinq ans (Attali)
Etablir un vrai dialogue avec le privé en lui permettant des co-gestions avec l'Etat (Attali)	Abandonner des missions qui pourraient être facilement conduites par le privé (Attali)
Externaliser des fonctions de l'administration comme les ressources humaines ou la gestion de l'immobilier au privé (Attali)	Imposer aux hôpitaux de revoir leurs activités, quitte à en abandonner certaines, voire à fermer des établissements (Institut Montaigne)
Privatiser les TER, fermer des gares, faire payer le vrai prix des transports, introduire des péages modulables selon les heures (Institut Montaigne)	Accroître l'attractivité du secteur hospitalier pour la clientèle étrangère fortunée (Attali)
Renforcer l'attractivité des ports et des aéroports en les privatisant (Attali)	Poursuivre la politique des partenariats public-privé (Institut Montaigne, Attali)
MENER TOUTE CETTE POLITIQUE TAMBOUR BATTANT (ATTALI) !	

LES ALLERS-RETOURS PUBLIC/PRIVÉ
CHEZ LES INSPECTEURS DES FINANCES



DÉONTOLOGIE MODERNE. D'ABORD SE SERVIR AVANT DE SERVIR

Au mois de juin 2016 ([pdp n° 102](#)) on s'était amusé à épingle nos anciens hauts responsables victimes consentantes du pantouflage (*public au privé*) voire du retro pantouflage (*privé au public*)..

La gagnante de ce mois-ci est Mme PARLY Florence ministre des armées mais aussi ancienne secrétaire d'état au budget (*janvier 2000 à mai 2002*) et administratrice civile à la direction du budget de 1987 à 1991. Elle peut apparemment reprendre quand elle veut son poste d'administratrice civile à la direction du trésor.

En passant de Air France à la SNCF en 2014, elle perçoit pour solde de tout compte une indemnité nette de licenciement de 407 800 euros. Son passage à Air France aura duré à peu près huit ans. Pas mal non !

Alors que la SNCF croule sous les dettes, en tant que dirigeante elle perçoit en 2016 un salaire mensuel de 52.000 € jusqu'à sa nomination au poste de ministre.

Il faut ajouter à ce « maigre » salaire les jetons de présence annuels aux divers conseils d'administration, soit 60 434 euros nets au titre d'Ingenico, 57 728 euros nets au titre d'Altran et 8 255 euros nets au titre de Zodiac Aerospace. Ce qui fait au total 126 417 euros nets en 2016.

Avec un tel parcours, on a du mal à comprendre qu'elle aie repris du service en tant que ministre (à peine 9.940 € brut par mois) ou alors viserait-elle grâce à cette expérience un poste de dirigeant plus lucratif dans les entreprises liées aux commandes militaires. Il suffit dorénavant de suivre son parcours post ministériel pour savoir si notre maxime provocatrice sur la déontologie moderne se vérifie.

<http://www.dgfip.cgt.fr/17>

